Le Magazine de la FEANTSA - Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri AISBL

Sans-abri en Europe

Été 2012

Les géographies du sans-abrisme : Les expériences des sans-abri et les politiques de lutte contre le sans-abrisme dans différents contextes

FEANTSA

DANS CE NUMERO

2 Editorial

4 Les politiques du gouvernement danois sur le droit des migrants sans domicile à occuper l'espace public et à utiliser les services d'aide aux sans-abri : Un exemple de criminalisation du sans-abrisme à Copenhague
Jeanett Schmidt

7 La législation anti-mendicité constitue-t-elle une « bonne pratique » dans la lutte contre le sans-abrisme?
Silke Paasche

11 Les géographies du sans-abrisme : Le cas des gares italiennes
Alessandro Radicchi

14 L'Intervention du Samur Social à l'aéroport international de Barajas
Darío Pérez Madera

16 La création de la « MOUS bois de Vincennes »
Nicola Iodice

18 Le travail de l'équipe Maraude Ouest d'Aurore au Bois de Boulogne : public, missions de la maraude, partenaires
Michel Dorin

19 Le programme du parc forestier Pilis– Premières étapes vers une nouvelle approche en Hongrie
Andrea Szabó

Les géographies du sans-abrisme : Les expériences des sans-abri et les politiques de lutte contre le sans-abrisme dans différents contextes

Le sans-abrisme est un phénomène multidimensionnel. Les expériences des sans-abri et la lutte contre le sans-abrisme peuvent dépendre du contexte géographique dans lequel vivent les personnes sans domicile.

A titre d'exemple, le sans-abrisme est souvent décrit comme un phénomène urbain. Or, il est également présent dans les régions rurales, constituant souvent une forme cachée de sans-abrisme, ce qui peut s'avérer être un obstacle supplémentaire pour atteindre les sans-abri et les aider à sortir du sans-abrisme.

Un autre exemple est celui de l'espace public. Les sans-abri sont souvent obligés d'utiliser l'espace public pour survivre, mais sont régulièrement rejetés de ces espaces pour satisfaire des intérêts commerciaux voire publics. Certaines villes européennes utilisent le système judiciaire pour punir les personnes qui vivent dans la rue pour faire des choses nécessaires à leur survie, comme dormir, manger et mendier.

Parfois, les personnes sans domicile ne sont pas la cible explicite des législations, mais elles ressentent leur impact de façon disproportionnée dans la mesure où elles ont besoin de l'espace public pour leurs activités quotidiennes. Les sans-abri qui ont un casier judiciaire connaissent encore plus de difficultés pour sortir du sans-abrisme. Le déni d'accès à l'espace public est une violation des droits des personnes sans domicile et peut engendrer la criminalisation de ces personnes[1].

Toutefois, il existe des solutions pour s'assurer que les personnes sans domicile ne soient pas obligées d'utiliser l'espace public. Il importe par exemple de construire de nouveaux logements, de rendre les politiques administratives transparentes et compréhensibles, et de permettre à tout un chacun d'accéder à ses droits sociaux[2].

Les articles qui suivent donnent des exemples de façons dont le sans-abrisme et les politiques de lutte contre le sans-abrisme peuvent différer selon le contexte géographique, et démontrent les relations très particulières entre le sans-abrisme et les politiques de lutte contre le sans-abrisme d'une part, et le lieu concerné d'autre part.

Un groupe de personnes sans domicile souvent obligées de vivre dans l'espace public et particulièrement vulnérables aux contrôles de police est celui des migrants, qui n'ont pas toujours accès aux services sociaux dans le pays hôte et qui sont par conséquent obligés de vivre dehors, dans l'espace public. Jeanett Schmidt, consultante à projekt UDENFOR au Danemark, décrit les politiques du gouvernement danois sur le droit des migrants sans domicile à l'espace public et aux services d'aide aux sans-abri, qu'elle qualifie de criminalisation du sans-abrisme à Copenhague. Elle décrit le travail de l'équipe de proximité de projekt UDENFOR avec ce groupe de personnes sans domicile comme partie du *Project Foreign Rough Sleepers* (Projet sans-abri allochtones). Alors qu'aucune loi ne cible spécifiquement les personnes sans domicile au Danemark, les « comportements des personnes sans domicile » ont déjà engendré l'expulsion de migrants sans domicile, et les restrictions concernant l'accès des migrants aux services d'aide aux sans-abri laissent ces personnes dans un vide juridique où elles ont le droit de séjourner dans le pays sans bénéficier d'aide publique.

Parmi les autres types de mesures contrôlant l'espace public figure la législation contre la mendicité. Silke Paasche, experte indépendante sur le sans-abrisme basée en Irlande, analyse les récentes tentatives d'interdiction et de limitation de la mendicité dans plusieurs États membres de l'UE, et se concentre sur leur impact sur les personnes sans domicile et sur les implications potentielles pour le développement de stratégies de lutte contre le sans-abrisme. Elle démontre que les débats concernant ces législations se concentrent sur le conflit entre les droits individuels des personnes qui mendient et les droits et intérêts du public ne désirant pas être harcelé. Dans plusieurs pays, la législation contre la mendicité fait explicitement partie des approches coercitives visant à lutter contre le sans-abrisme. Elle conclut son article en affirmant que ces législations ne sont pas une « bonne pratique » pour lutter contre le sans-abrisme dans la mesure où elles ne favorisent pas le bien-être des personnes sans domicile mais engendrent au contraire leur criminalisation et leur exclusion, et la coercition peut entamer leurs droits humains.

Alors que la législation contre la mendicité affecte souvent les sans-abri et d'autres personnes dans les espaces publics extérieurs, les sans-abri utilisent également les espaces publics intérieurs et ont besoin d'accompagnement dans ces espaces. Pour de nombreux sans-abri, les stations de métro et les gares sont des lieux où ils se sentent en sécurité. Récemment, des sociétés de transport se sont engagées dans la lutte contre le sans-abrisme. Alessandro Radicchi, directeur de l'ONDS et Fabrizio

LETTRES A L'EDITEUR

Nous aimerions vous donner l'opportunité de vous exprimer sur les articles qui sont parus dans ce numéro. Si vous souhaitez nous faire part de vos idées, réactions et remarques, n'hésitez pas à contacter la rédactrice en chef à l'adresse suivante : suzannah.young@feantsa.org

Les articles présents dans *Sans-abri en Europe* ne reflètent pas nécessairement les avis de la FEANTSA. Des extraits peuvent en être repris si les sources sont indiquées.

Torella, chargé des politiques sociales à *Ferrovie dello Stato Italiane* en Italie décrivent l'utilisation des gares par les personnes sans domicile et présentent les centres d'aide dans les gares italiennes qui orientent les personnes sans domicile vers des services sociaux de la ville. L'objectif est d'offrir aux personnes sans domicile une réponse efficace à leurs besoins, en dehors de la gare. L'ONDS (Observatoire national sur la pauvreté et la solidarité dans les gares) est un réseau de centres d'aide et un groupe de travail, où des études, stratégies, analyses, statistiques et bonnes pratiques sont partagées et développées afin d'améliorer l'intervention sociale. L'existence de cette aide dans les gares est à présent européenne. Gare Européenne et Solidarité, le premier réseau de sociétés de chemin de fer consacré aux politiques sociales dans les gares, compte à présent 12 membres dans autant de pays européens.

Darío Pérez Madera, chef du Samur Social de Madrid, nous offre une nouvelle perspective du travail avec les personnes sans domicile dans les gares et aérogares. Il s'agit du travail de proximité à l'aéroport de Madrid Barajas, qui constitue une partie du travail du Samur Social, le « point d'entrée » dans le système d'aide pour les personnes sans domicile dans la ville. Il décrit les raisons pour lesquelles les aéroports sont des lieux attirants pour les personnes sans domicile, et analyse la nature du travail de proximité, en donnant des statistiques pour l'année 2011. Le travail de proximité est le résultat d'un accord entre le conseil municipal de Madrid et *Aeropuertos Españoles y Navegación Aérea*, l'organisme gouvernant l'aéronautique et les aéroports espagnols.

Force est de constater que le sans-abrisme urbain diffère à de nombreux égards du sans-abrisme dans les régions rurales. Nicola Iodice, coordinateur de la maraude Emmaüs-Solidarité au Bois de Vincennes, en France, décrit la façon dont Emmaüs fournit des services à plein temps aux personnes sans domicile dans le bois de la banlieue de Paris dans le cadre d'un accord avec les autorités régionales. L'article décrit la façon dont le Bois de Vincennes est un environnement difficile pour les travailleurs sociaux étant donné que les personnes vivent dans des structures semi-permanentes dans les bois. Emmaüs a dès lors décidé d'offrir aux sans-abri la possibilité de parler avec les maraudes afin de les impliquer dans un processus actif à travers lequel ils peuvent eux-mêmes chercher de l'aide. Les maraudes du Bois de Vincennes peuvent offrir un hébergement aux personnes qui le demandent, et peuvent notamment aider ces personnes à trouver un emploi. Le nombre important de personnes ayant quitté le bois et l'arrivée continue de nouvelles personnes ont poussé les autorités à poursuivre le projet.

Michel Dorin, chef de service de la maraude ouest du Bois de Boulogne offre une perspective parallèle : le Bois de Boulogne est situé à l'ouest de Paris alors que le Bois de Vincennes se trouve à l'Est ; les deux sont habités par des sans-abri et les deux disposent de maraudes. Le travail de proximité à l'ouest de Paris prend la forme d'interventions sociales destinées à sortir les personnes de la rue de façon permanente, en travaillant avec les personnes concernées si possible pour les aider à trouver un logement et à reconstruire leur vie. La maraude ouest connaît les mêmes problèmes que l'équipe du Bois de Vincennes : les personnes prises en charge par l'équipe sont extrêmement vulnérables et vivent dans la plupart des cas dans les bois depuis des années. Ces personnes n'utilisent pas les différentes structures disponibles car elles ont déjà rejeté les services existant parce que ceux-ci ne répondent pas à leurs attentes ou parce que ces services collectifs ne sont pas adaptés à leurs besoins.

Le phénomène du sans-abrisme en forêt existe également en Hongrie. Il est également possible de trouver des solutions à ce problème. Andrea Szabó, de la Fondation publique pour les sans-abri, décrit le programme *Pilis Park Forest*, qu'elle qualifie de première étape vers une nouvelle approche de lutte contre le sans-abrisme en Hongrie. Le programme a été développé pour fournir des solutions appropriées de logement aux sans-abri vivant dans les forêts autour de Budapest lorsque la société à laquelle appartiennent les forêts a décidé d'y développer des chemins de randonnées et des espaces de pique-nique. La société a demandé l'aide du ministre des Affaires sociales et de la fondation publique en vue de fournir des alternatives appropriées aux sans-abri dans les bois. Le programme a apporté des nouveaux aspects au système hongrois de services d'aide aux sans-abri : il s'agissait du premier projet visant spécifiquement l'intégration des sans-abri de longue durée souffrant de besoins complexes. Les travailleurs sociaux du programme ont rencontré de nouveaux défis mais également de nouvelles formes de succès. Les résultats du programme ont démontré qu'un travail social intensif et individualisé, des options de logement appropriées et un accompagnement adéquat et ciblé pouvaient aider les sans-abri chroniques souffrant de besoins complexes à sortir du sans-abrisme.

La FEANTSA souhaite remercier tous les auteurs qui ont contribué à ce numéro du magazine.

1 En 2012, FEANTSA et Housing Rights Watch ont lance une campagne demandant aux citoyens, organisations, avocats, juges, forces de l'ordre, autorités et décideurs politiques d'utiliser tous les moyens possibles pour dire que "La pauvreté n'est pas un crime!" www.povertyisnotacrime.org

2 http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/06/06/cessons-la-chasse-aux-sans-abri-arretons-de-criminaliser-l-espace-public_1713195_3232.html)

Les politiques du gouvernement danois sur le droit des migrants sans domicile à occuper l'espace public et à utiliser les services d'aide aux sans-abri : Un exemple de criminalisation du sans-abrisme à Copenhague

Par **Jeanett Schmidt**[1], *Consultante à projekt UDENFOR et titulaire d'un Master en travail social, Danemark*

Ce que l'on appelle la *criminalisation du sans-abrisme* dans la société moderne, où l'utilisation de l'espace public est devenue de plus en plus restrictive, a déjà fait l'objet par le passé d'études américaines (par exemple, Mitchell, 2003). Ces études ont décrit la façon dont l'anéantissement de l'espace par de nombreuses réglementations et législations à l'encontre des personnes sans domicile interdisant certains comportements dans l'espace public comme la mendicité, le camping, les nuits à l'extérieur et la consommation d'alcool dans certains États des États-Unis, a engendré une situation où les personnes sans domicile ne peuvent faire ce dont elles ont besoin pour survivre sans violer la loi, et qui criminalise même la survie en soi (Ibid.). Dans le contexte européen, il a déjà été décrit la façon dont des réglementations similaires ont été introduites et, bien que les personnes sans domicile n'aient pas été la principale cible des mesures de contrôle de l'espace public, ces mesures ont bel et bien eu un impact sur les personnes sans domicile qui utilisent l'espace public au quotidien (Doherty et al, 2006 dans Tosi, 2007).

Dans un article précédent, projekt UDENFOR a démontré comment nous avons assisté au Danemark à des exemples d'expulsions de migrants sans domicile à Copenhague à cause de certains comportements (Ohrt Fehler, 2012). De fait, en juillet 2010, quelques 23 Roms ont été expulsés du Danemark avec une interdiction de réadmission de deux ans pour avoir campé dans un espace public (ils dormaient dans des tentes dans un massif d'arbustes et dans un bâtiment désaffecté). En décembre 2010, 69 migrants sans domicile ont été arrêtés et placés en détention pour avoir passé la nuit dans un centre d'hébergement privé à bas seuil d'accessibilité à Copenhague ; nombre d'entre eux ont été ensuite expulsés. Leur arrestation et ensuite leur détention ont été réalisées parce qu'ils s'étaient rendus « coupables » d'être étrangers et sans domicile.

En avril 2011, 14 des 23 Roms qui avaient été expulsés ont porté plainte et été acquittés. L'expulsion était contraire à la directive 2004/38/EF de l'UE qui accorde aux citoyens européens le droit de se déplacer dans tous les pays de l'espace Schengen. Quelques mois plus tard, en juin 2011, le précédent gouvernement danois a introduit une nouvelle politique sur les expulsions, et une nouvelle directive a été mise en pratique. Cela signifie que dans la pratique, les migrants sans domicile qui sont des citoyens européens ne peuvent pas être expulsés simplement parce qu'ils sont pauvres ou sans domicile, ne disposant pas des moyens de subsistance. Les moyens de subsistance sont fixés à un montant de 350 DKK par jour (environ 50 euros). Lors de contrôles de routine de la police, les migrants sans domicile qui ne peuvent pas présenter ce montant pouvaient auparavant être expulsés, ce qui a été le cas de 278 citoyens européens entre 2009 et mi-2011(Ibid.).

Bien que le Danemark n'ait pas de politiques qui ciblent explicitement les personnes sans domicile, les exemples précités démontrent toutefois que le pays est touché par la criminalisation des personnes sans domicile, s'agissant principalement des migrants sans domicile qui réalisent leurs activités quotidiennes dans l'espace public. Par ailleurs, les migrants sans domicile sont touchés par des réglementations strictes au niveau de l'accès aux établissements publics ou aux services d'aide aux sans-abri. Une déclaration officielle de l'ancien gouvernement danois avait affirmé que selon la législation sociale danoise, les établissements publics et les services dirigés par l'État ou financés/partiellement financés par l'État ne peuvent pas utiliser leurs subventions publiques pour les migrants sans domicile ne pouvant pas prétendre aux allocations sociales danoises. Dans la pratique, cela signifie que les migrants sans domicile qui ne peuvent prétendre aux allocations sociales danoises depuis 2008 au plus tard ne peuvent accéder aux établissements ou services publics tels que les centres d'hébergement et les centres d'accueil. Pour dormir par exemple, les migrants sans domicile sont « obligés » d'avoir recours aux quelques services d'hébergement d'urgence proposés par les ONG ou de dormir dans l'espace public, ce qui, dans le pire cas, comme les exemples le démontrent, peut engendrer leur expulsion.

En définitive, les politiques gouvernementales de réglementations strictes de l'espace public et les politiques relatives à l'accès aux services d'aide aux sans-abri semblent vouloir éliminer le sans-abrisme parmi les citoyens européens ne pouvant subvenir à leurs besoins en criminalisant leur comportement, ce qui, comme cet article le démontre, a des graves conséquences pour ces personnes.

1 info@udenfor.dk

LES MIGRANTS SANS DOMICILE À COPENHAGUE

Les migrants sans domicile, principalement des citoyens européens venant de pays européens, représentent un groupe de plus en plus important de personnes sans domicile à Copenhague, ainsi que dans d'autres villes européennes. Cette hausse est souvent décrite comme un impact de la libre circulation des travailleurs au sein de l'UE, de l'étendue de l'UE à l'Est en 2004 et 2007, et de la récession économique en Europe. Les citoyens européens ont le droit de se déplacer dans l'UE et dès lors d'être au Danemark pendant 3 à 6 mois.

La problématique des migrants sans domicile a suscité un grand débat public dans les médias et sur la scène politique au Danemark, alors que les études réalisées sur le sujet sont plutôt limitées. Depuis le début de l'année 2010, projekt UDENFOR travaille avec des migrants sans domicile dans le cadre du projet *Project Foreign Rough Sleepers*. Grâce à ce travail et étant donné l'absence de données sur le sujet, projekt UDENFOR s'est vu confier la mission par le conseil municipal de décrire ce phénomène urbain relativement nouveau, à savoir le sans-abrisme parmi les migrants européens. Le rapport sur les migrants sans domicile à Copenhague a été publié en danois en mai 2012 et se fonde sur les expériences de notre travail ainsi que sur des entretiens avec des employés de 15 services sociaux public ou privés qui travaillent avec les personnes sans domicile. Le rapport sera également disponible en anglais au cours de l'été 2012.

Les migrants sans domicile du projet *Project Foreign Rough Sleepers* présentent différents problèmes et besoins. Dans le rapport sur les migrants sans domicile à Copenhague, nous divisons ce groupe en deux sous-catégories : les travailleurs migrants sans domicile et les migrants sans domicile particulièrement vulnérables. Pour les travailleurs migrants sans domicile, l'absence de logement à cause de la pauvreté et du chômage est leur principal problème et la solution au problème est liée à ces conditions. Les migrants sans domicile particulièrement vulnérables ont en revanche des problèmes sociaux plus importants en plus du sans-abrisme. Il s'agit de problèmes qui ressemblent largement à ceux que l'on retrouve chez les sans-abri danois « classiques », et la solution au problème est par conséquent plus complexe. Le rapport estime qu'il y a au minimum 200 migrants européens sans domicile chaque jour et 500 chaque année à Copenhague. Environ 1/5 de ces personnes sont décrites comme étant des migrants sans domicile particulièrement vulnérables.

Une des conclusions du rapport est que de nombreux migrants sans domicile, quelle que soit la sous-catégorie à laquelle ils appartiennent, sont victimes d'un processus d'exclusion sociale qui est souvent plus rapide que le processus d'exclusion sociale parmi les sans-abri danois « classiques », ce que l'ont peut remarquer dans notre travail quotidien auprès des migrants sans domicile.

LE TRAVAIL DE PROXIMITÉ DANS LE PROJET PROJECT FOREIGN ROUGH SLEEPERS

Dans le projet *Project Foreign Rough Sleepers,* nous travaillons en vue de satisfaire les besoins basiques et immédiats des migrants sans domicile grâce à un travail de proximité, et de décrire les conditions des migrants sans domicile à travers nos études sur le sans-abrisme, leurs conditions de vie et leurs droits légaux. Pour satisfaire les besoins immédiats des migrants sans domicile, nous réalisons un travail de proximité dans des quartiers spécifiques dans lesquels se réunissent souvent les migrants sans domicile, comme des parcs, des bibliothèques, des musées gratuits et des services d'aide aux sans-abri à bas seuil d'accessibilité. Lorsque nous apprenons la présence de migrants sans domicile ayant des besoins immédiats et basiques, nous leur apportons notre aide en développant une relation avec eux et en leur fournissant une aide d'urgence individuelle. Ainsi, nous aidons les migrants sans domicile à répondre à leurs besoins « humains » à travers les contacts et la communication. Lorsque nous développons des relations avec les migrants sans domicile, il importe de fournir une aide d'urgence individuelle, à travers laquelle nous essayons de satisfaire leurs besoins basiques plus ou moins urgents en leur donnant de la nourriture, des vêtements propres, un sac à coucher, ou en les conduisant vers un hôpital, etc.

Dans notre travail quotidien pour aider les migrants sans domicile particulièrement vulnérables à satisfaire leurs besoins basiques, nous constatons que l'aide d'urgence individuelle constitue une plus grande partie de notre travail que prévue, et nous voyons la situation de ces personnes s'empirer au cours du temps. Nous rencontrons par exemple des migrants sans domicile particulièrement vulnérables qui n'ont de cesse de se rendre à l'hôpital pour des problèmes de santé d'urgence qui s'ajoutent à leurs problèmes de toxicomanie. Étant donné que les migrants sans domicile ne peuvent accéder aux établissements et services publics, nous constatons qu'ils sortent souvent de l'hôpital sans recevoir de traitement complet, ce qui ne fait qu'empirer leur situation. Par exemple, en mars 2012, un des migrants sans domicile du projet *Project Foreign Rough Sleepers* avait été hospitalisé d'urgence 63 fois alors qu'il était à Copenhague depuis 18 mois.

Dans le cadre de notre travail, nous avons également des contacts quotidiens avec des travailleurs migrants sans domicile dans la rue, qui recherchent un emploi comme cela leur est imposé si leur séjour dure plus de trois mois, mais qui doivent également lutter pour survivre étant donné qu'ils n'ont pas accès aux services publics. Cela les laisse dans un « vide juridique », où ils ont le droit d'être au Danemark mais ne peuvent accéder à l'aide qu'ils nécessitent. Ils passent dès lors le plus clair de leur temps à tenter de satisfaire leurs besoins les plus basiques, ce qui complique leur recherche d'emploi. Ils se retrouvent dès lors dans un cercle vicieux, dans la mesure où ils se retrouvent coincés dans une situation de sans-abrisme, ce qui les rend indésirables aux yeux des employeurs, ce qui à

Étant donné que les migrants sans domicile ne peuvent accéder aux établissements et services publics, [...] ils sortent souvent de l'hôpital sans recevoir de traitement complet.

son tour les empêche de trouver des solutions à long terme à leur situation.

UN EXEMPLE DE CRIMINALISATION DES MIGRANTS SANS DOMICILE

Alors que nous n'avons pas de législations ciblant explicitement les personnes sans domicile au Danemark, nous avons remarqué que des « comportements de personnes sans domicile » ont engendré des expulsions de migrants sans domicile. Par ailleurs, nous constatons que les restrictions strictes par rapport à l'accès des migrants aux services d'aide aux sans-abri les laissent dans un vide juridique où ils ont le droit de rester dans le pays mais ne peuvent accéder aux établissements et services publics. Il semble également que les politiques du gouvernement ont engendré une situation où les migrants sans domicile sont criminalisés parce qu'ils sont sans domicile et parce qu'ils ne peuvent subvenir à leurs besoins.

Nous entendons souvent que la politique du gouvernent interdisant les migrants sans domicile d'accéder aux services publics est fondée sur l'idée que l'ignorance des migrants sans domicile permettra de résoudre le problème au Danemark dans la mesure où ces personnes devront se rendre dans un autre pays pour obtenir l'aide nécessaire. Toutefois, si le Danemark offre aux migrants sans domicile un minimum d'aide, le raisonnement qui prédomine parfois est que le pays deviendra rapidement le centre d'hébergement de l'Europe de l'Est, comme cela fut précédemment décrit par un ancien ministre danois des Affaires sociales.

A contrario, notre expérience nous informe que les réglementations strictes ne font qu'engendrer une situation où les cadres économiques et légaux pour travailler avec les migrants sans domicile sont trop limités. Cela signifie que l'on ne peut aider les migrants sans domicile particulièrement vulnérables que dans une certaine mesure, alors qu'il est difficile de répondre à la complexité de leurs problèmes et que les migrants sans domicile restent dès lors dans une situation de pauvreté. Dans ce cas, nous avons constaté que les migrants sans domicile n'ont pas les moyens de quitter le Danemark. En outre, pareil traitement n'est aucunement compatible avec le système universel danois de protection sociale.

RÉFÉRENCES

Mitchell, Don (2003): *The Right to the City: Social Justice and the Fight for Public Space.* The Guildford Press, New York.

Tosi, Antoni (2007): *Homelessness and the Control of Public Space – Criminalising the Poor?* FEANTSA - European Journal of Homelessness, Volume 1, Décembre 2007.

Ohrt Fehler, Benedicte (2012): Formandskabet bør sætte fokus på hjemløse EU-borgere (La présidence danoise de l'UE devrait se concentrer sur les citoyens européens sans domicile). SOCIAL POLITIK - Tidsskrift for Socialpolitisk Forening 1/2012.

La législation anti-mendicité constitue-t-elle une « bonne pratique » dans la lutte contre le sans-abrisme?

Par **Silke Paasche**[1], *Experte indépendante en matière de sans-abrisme, Irlande*

La relation entre la mendicité et le sans-abrisme est loin d'être très nette. Toutes les personnes en situation de sans-abrisme ne mendient pas et toutes celles qui mendient ne sont pas non plus sans-abri[2]. Dans la plupart des pays, toutefois, il y a des personnes sans domicile qui mendient et qui sont, dès lors, touchées par les tentatives de restriction ou d'interdiction de la mendicité. En outre, en raison de la situation vulnérable des personnes sans domicile en termes de logement, qui leur impose d'utiliser l'espace public pendant de longues heures de la journée, ces personnes sont plus enclines que d'autres à être touchées par une réglementation restreignant l'utilisation de l'espace public, notamment la législation anti-mendicité[3].

Dans cet article, nous allons envisager certaines des tentatives les plus récentes d'interdiction et de restriction de la mendicité dans plusieurs pays de l'UE et nous intéresser à l'impact sur les personnes en situation de sans-abrisme ainsi que sur les implications potentielles que cela peut avoir dans la conception de stratégies efficaces de lutte contre le sans-abrisme. Cet article est basé sur des informations collectées auprès de membres de la FEANTSA, des articles de presse et des recherches.

LA LÉGISLATION ANTI-MENDICITÉ N'EST PAS UN PHÉNOMÈNE NEUF

Tenter de restreindre la mendicité ou de la rendre illégale ne constitue pas un phénomène neuf. Au cours des siècles passés, de nombreuses lois interdisant la mendicité et les « cultures de la rue» non souhaitées comme la prostitution ou le vagabondage, ont existé dans toute l'Europe. Ce qui a régulièrement changé, en fonction du discours dominant et du contexte de l'époque, c'est l'étendue de ces restrictions et les punitions éventuelles.

Nombre de pays d'Europe occidentale ont déclaré les lois anti-mendicité anticonstitutionnelles dans les années 1960 et 1970. D'autres pays ont suivi beaucoup plus tard en raison d'un contexte historique différent. De nombreux pays d'Europe de l'Est ont par exemple abandonné leur législation anti-mendicité dans les années 1990[4]. En Irlande, la loi sur le vagabondage de 1847, en vertu de laquelle la mendicité constituait un délit n'a été déclarée inconstitutionnelle par la *High Court* qu'en 2007[5].

Dans la plupart de ces pays, cela n'a pas complètement mis fin au débat sur la mendicité ni à l'appel à de nouvelles restrictions, notamment à de nouvelles lois anti-mendicité. Dans les grands centres urbains en Europe plus particulièrement, les tentatives locales de restriction ou d'interdiction de mendier continuent d'émerger à intervalles réguliers[6]. Elles constituent souvent une réponse aux plaintes des entreprises ou des résidents concernant une augmentation réelle ou perçue des activités de mendicité.

À Paris, plusieurs décrets avaient banni la mendicité dans certains quartiers touristiques et commerçants de la ville au début 2012[7]. Toutefois, en juin, le nouveau préfet de police a mis fin à la mesure en précisant qu'elle n'était pas efficace[8]. Parmi d'autres exemples de tentatives récentes d'introduction de mesures anti-mendicité au niveau des villes, on peut citer Madrid[9] et Vilnius[10]. Il y a en outre des exemples récents de législations nationales dont le but est de réglementer la mendicité, comme en Irlande (voir ci-dessous) et la question est également débattue en Finlande[11].

LE CONFLIT ENTRE LE DROIT DES PERSONNES ET L'ORDRE PUBLIC

Le conflit entre les droits individuels de la personne qui mendie et les droits et les intérêts du public de ne pas subir de nuisances ni de harcèlement se trouve au centre des débats sur les législations anti-mendicité. Alors que dans la plupart des pays il n'y a pas d'interdiction générale de la mendicité, la grande majorité des pays restreignent certaines formes de mendicité comme les comportements agressifs évidents ou le fait de mendier avec des enfants.

IRLANDE: UNE NOUVELLE LÉGISLATION ANTI-MENDICITÉ JUGÉE NÉCESSAIRE

En Irlande, une nouvelle législation anti-mendicité a été introduite en février 2011 après qu'une loi précédente de 1847 a été déclarée inconstitutionnelle par la *High Court* en 2007. La nouvelle législation a été jugée nécessaire afin de redonner suffisamment de pouvoir à la police irlandaise pour intervenir contre les formes indésirables de mendicité tout en respectant l'arrêté de la *High Court*.

La loi de 2011 interdit la mendicité « agressive » ainsi que la mendicité devant les magasins, les distributeurs de billets ou de marchandises et les coffres-forts de nuit ou à proximité de ceux-ci. Le non respect de ces directives peut se traduire par des amendes allant jusqu'à 500 euros ou 12 mois d'emprisonnement. En outre, en vertu de cette loi, la mendicité organisée et le fait de forcer des personnes à mendier sont interdits.

[E]n raison de la situation vulnérable des personnes sans domicile en termes de logement, qui leur impose d'utiliser l'espace public [...] ces personnes sont plus enclines que d'autres à être touchées par une réglementation restreignant l'utilisation de l'espace public, notamment la législation anti-mendicité.

1 sipaasche@gmail.com
2 Voir par exemple: Riffaut et al.: Les mendicités à Paris et leurs publics, CerPhi, 2011.
3 Doherty et al.: The Changing Role of the State: Homelessness and Exclusion: Regulating public space, FEANTSA, 2006, p. 3
4 Ibid, p.9.
5 The Irish Times – lundi 31 octobre 2011
6 Doherty et al.: The Changing Role of the State: Homelessness and Exclusion: Regulating public space, FEANTSA, 2006, p.9.
7 FEANTSA Flash, février 2012.
8 Le Monde, 20 juin 2012.
9 FEANTSA Flash, mai 2011.
10 FEANTSA Flash, février 2012.
11 FEANTSA Flash, janvier 2012.

Il apparaît clairement de l'analyse de l'impact réglementaire qui a précédé la loi de 2011 que l'objectif principal de la nouvelle législation est d'assurer l'ordre et la sécurité publics. Il y est précisé qu'étant donné les systèmes de protection sociale globaux existants, aucune personne résidant légalement dans le pays n'est obligée de mendier. La mendicité constitue dès lors une nuisance qui doit être limitée autant que possible[12].

À partir de l'introduction de cette nouvelle loi en février 2011 et jusqu'au mois d'octobre 2011, plus de 500 personnes ont été arrêtées au centre ville de Dublin. Près des deux tiers d'entre elles étaient des ressortissants étrangers, principalement issus de « familles de Roms », selon la police irlandaise[13].

[L]a législation anti-mendicité fait explicitement partie d'approches plus coercitives de lutte contre le sans-abrisme.

AUTRICHE: LA LÉGISLATION ANTI-MENDICITÉ FACE À LA COUR CONSTITUTIONNELLE

L'Autriche est un autre exemple de pays qui a récemment introduit une nouvelle loi anti-mendicité. Au contraire de l'Irlande, il n'y a pas de « loi anti-mendicité » au niveau national. C'est au niveau de la plupart des *Länder* que l'on a promulgué des lois anti-mendicité et les débats concernent principalement de plus grandes villes comme Vienne, Salzbourg ou Graz[14].

Le Tyrol et Salzbourg ont interdit toute forme de mendicité depuis la fin des années 1970, mais de nombreux autres *Länder* ont renforcé leur législation anti-mendicité au cours des trois dernières années. La région de Steiermark a renforcé sa législation en mai 2011 en rendant illégales toutes les formes de mendicité au sein de l'espace public. L'éventuelle désignation d'une « zone de mendicité » par un conseil municipal constitue la seule exception. D'autres *Länder* ont introduit des interdictions de mendier moins générales avec des caractéristiques régionales. Vienne, par exemple, interdit la « mendicité commerciale » alors que la région de Haute-Autriche autorise uniquement la « mendicité silencieuse ».

Le renforcement de la législation anti-mendicité dans certains *Länder* autrichiens a provoqué un large débat public et des protestations de la part des services sociaux et des réseaux de lutte contre la pauvreté. On souligne en particulier le racisme sous-jacent des arguments autour de la législation qui cible principalement les « Roms » qui mendient et les supposés « gangs de Roms », ainsi que l'ignorance vis-à-vis de la situation de vie réelle des personnes qui mendient[15]. Plusieurs affaires dans cinq *Länder* différents sont actuellement devant la Cour constitutionnelle autrichienne. On s'attend en particulier à ce que l'interdiction générale de mendier soit déclarée non constitutionnelle parce qu'elle viole les droits de l'homme individuels de la personne qui mendie, comme son droit à la libre expression.

LIER LA LÉGISLATION ANTI-MENDICITÉ ET LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME

Alors que dans les exemples précédents, on ne cible pas spécifiquement les personnes en situation de sans-abrisme, dans plusieurs pays, la législation anti-mendicité fait explicitement partie d'approches plus coercitives de lutte contre le sans-abrisme. Voici deux exemples de cette approche, aux Pays-Bas et en Angleterre.

La lutte contre le sans-abrisme à Rotterdam aux Pays-Bas

Les règlements de police dans la ville de Rotterdam interdisent la mendicité ainsi que le vagabondage dans les espaces publics lorsque cela constitue une nuisance pour autrui. Des amendes allant jusqu'à 2.500 euros ou trois mois d'emprisonnement sont d'application. Lorsque ces règlements sont entrés en vigueur pour la première fois en 2003, ils avaient principalement pour objectif d' « assurer » l'ordre public et ciblaient principalement les personnes en situation de sans-abrisme et les toxicomanes. Ces règlements se combinaient à des tentatives très proactives d'amélioration de la situation des personnes sans domicile et d'autres personnes marginalisées de la ville. L'idée était qu'une personne condamnée à une amende en vertu de cette réglementation était dirigée via les tribunaux vers un programme de soins qui commençait même quelquefois en prison[16].

Les prestataires de services aux sans-abri ainsi que les associations d'utilisateurs ont fortement critiqué les termes et les images utilisés, qui liaient étroitement le sans-abrisme au comportement antisocial et aux nuisances. Cette approche a toutefois eu un résultat positif, à savoir une coopération accrue entre la police, les institutions pénales et les services sociaux et de logement et cela a eu des résultats positifs en termes de logement pour une proportion significative de personnes sans domicile de la ville. Les règlements de police ont été simplifiés en 2008 et ne ciblent plus spécifiquement les personnes en situation de sans-abrisme ou les toxicomanes. Aujourd'hui, le sans-abrisme est considéré comme un problème « résolu » dans la ville de Rotterdam. Les personnes en situation de sans-abrisme ont soit été logées soit été dirigées vers d'autres parties du pays.

Éléments de preuves en provenance de cinq villes anglaises

En Angleterre, la mendicité est interdite aux termes de la loi sur le vagabondage - *Vagrancy Act* - de 1824. Une personne peut être arrêtée pour mendicité, mais pas emprisonnée. La punition la plus lourde pour avoir mendié est une amende. Cette législation anti-mendicité a gagné en importance en 2003 quand le ministère de l'intérieur a déployé davantage d'efforts pour

12 Regulatory Impact Analysis, Criminal Justice (Public Order) Bill 2010.
13 The Irish Times, 31 octobre 2011.
14 Voir également Schoibl, Heinz: Das Bettelverbot in Österreich, avril 2012.
15 Ibid, p.3.
16 Pols, Geertien; Zuidan, Peter: On Criminalisation of homelessness and people who are homeless in Rotterdam, FEANTSA magazine Homeless in Europe, Été 2007, p. 14-16.

lutter contre « la culture problématique de la rue » et le comportement antisocial en général. L'interdiction de mendier est devenue un élément d'une série d'outils visant à régir la civilité, notamment les ASBO (Anti-Social Behaviour Orders – ordonnances relatives au comportement antisocial). Ces ordonnances civiles peuvent inclure des conditions d'interdiction à un délinquant de commettre des actes antisociaux spécifiques et/ou de pénétrer dans certaines zones définies. Les sanctions en cas de non respect des conditions des ASBO incluent des peines de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans[17]. L'Angleterre a également une stratégie ambitieuse de lutte contre le sans-abrisme qui a en particulier pour objectif d'aider les personnes qui dorment dans la rue à intégrer un logement fixe. Des services étendus et très professionnels sont en place[18].

Dans une évaluation de l'impact des nouvelles réglementations contre les comportements antisociaux sur le bien-être des utilisateurs de la rue de cinq villes anglaises, Fitzpatrick et Johnsen ont tiré un portrait nuancé de cette approche. D'une part, les auteurs soulignent l'image négative et le langage utilisé. Les personnes en situation de sans-abrisme ainsi que d'autres utilisateurs de la rue étaient dépeints « comme des fléaux de la société qui avaient, laisse entendre la formulation, repris certains quartiers à la majorité respectueuse des lois et vraisemblablement « assez pro sociale » »[19]. Les nouvelles interventions de la police n'ont pas mis fin à certains comportements, mais ont simplement donné lieu à leur déplacement en dehors du centre ville. Certains utilisateurs ont également indiqué que suite à l'adoption de la loi anti-mendicité, ils avaient entamé d'autres activités délictueuses comme le vol à l'étalage[20].

D'autre part, Fitzpatrick et Johnsen soulignent les résultats positifs pour les utilisateurs de service. Cette approche a par exemple permis de traiter des problèmes d'abus et de harcèlement, y compris au sein de groupes d'utilisateurs de la rue. Quelquefois, les formes d'intervention les plus sévères, les ASBO, ont permis de parvenir aux résultats les plus positifs pour les personnes parce qu'ils étaient souvent combinés avec des interventions d'accompagnement soutien ciblé[21]. Fitzpatrick et Johnsen avancent l'argument qu'il existe un écart significatif entre la rhétorique quelquefois dure et vengeresse autour des approches coercitives de lutte contre les cultures de rue « problématiques » et une réalité beaucoup moins sensationnelle de leur application « sur le terrain ». Leur conclusion est que dans des circonstances soigneusement définies, certaines formes de mises en œuvre peuvent jouer un rôle très positif dans la lutte contre la culture de la rue problématique et améliorer le bien-être des utilisateurs de la rue[22].

PROGRAMMES POLITIQUES CONTRADICTOIRES : LÉGISLATION ANTI-MENDICITÉ ET STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME

La législation anti-mendicité a connu un regain de popularité auprès des décideurs politiques au cours de ces dernières années dans un certain nombre de pays de l'UE. Dans de nombreux cas, la nouvelle législation ou sa version renforcée fait partie d'une série de réglementations dont le but est de lutter contre les comportements « problématiques » ou « antisociaux » dans les espaces publics dans un souci de maintenir les centres villes attrayants et « sûrs ».

Dans nombre de ces pays, la législation ne cible pas de façon explicite les personnes en situation de sans-abrisme, mais plutôt les « Roms » ou les « familles de Roms » qui mendient[23], ce qui, en particulier en Autriche, a soulevé beaucoup de critiques au sein du public à propos de la connotation raciste de cette législation. Toutefois, la nature même des réglementations indique très clairement que les personnes en situation de sans-abrisme seront également touchées ; soit parce qu'elles mendient soit parce qu'elles utilisent les espaces publics pour de longues périodes de la journée sans avoir nécessairement d'objectif clair ni « socialement acceptable ».

En outre, dans certains pays, les personnes en situation de sans-abrisme ont constitué l'un des groupes cibles de la législation. Dans ces pays, ces approches policières sont utilisées comme moyen de mettre ces personnes en lien avec les services de soutien adéquats dont le but est d'améliorer leur situation en matière de logement et leur bien-être général.

Vu les éléments de preuve positifs en provenance des Pays-Bas et de l'Angleterre, on peut se demander si la législation anti-mendicité peut être intégrée de manière efficace dans les stratégies de lutte contre le sans-abrisme. En d'autres mots, la législation anti-mendicité peut-elle constituer une « bonne pratique » dans la lutte contre le sans-abrisme?

Le malaise de la grande majorité des prestataires de services et des associations d'utilisateurs par rapport à la législation anti-mendicité porte à croire que tel n'est pas le cas. Une explication de ce malaise est peut-être que la législation visant les personnes en situation de sans-abrisme mêle deux objectifs politiques contradictoires et camoufle un débat qui n'est pas lié à la mendicité, mais plutôt à des questions liées à la prise en charge coercitive, c. à d. une approche qui met l'accent sur la nécessité d'utiliser un certain degré de « pression » ou de « force » pour faire en sorte que les personnes s'impliquent dans des services d'accompagnement soutien adéquats[24].

17 Johnsen, Sarah; Fitzpatrick, Suzanne: Revanchist Sanitisation or Coercive Care? The Use of Enforcement to Combat Begging, Street Drinking and Rough Sleeping in England, in Urban Studies, 2010, 47(8) 1703–1723, July 2010.

18 Voir par exemple: Vision to end rough sleeping: No Second Night Out nationwide, Rapport du Ministerial Group on Homelessness, juillet 2011.

19 Johnsen, Sarah; Fitzpatrick, Suzanne: Revanchist Sanitisation or Coercive Care? The Use of Enforcement to Combat Begging, Street Drinking and Rough Sleeping in England, in Urban Studies, 2010, 47(8) 1703–1723, July 2010, p. 1708.

20 Ibid, p. 1710.

21 Ibid, p. 1715.

22 Ibid, p. 1718.

23 Dont certains peuvent également être sans domicile.

24 Ibid, 1712-1716.

Il existe un conflit inhérent entre la législation anti-mendicité et les stratégies de lutte contre le sans-abrisme qui n'est pas simple à résoudre. La législation anti-mendicité a pour objectif premier de rendre les centres villes plus attrayants et plus « sûrs » pour le grand public et son impact sur les utilisateurs vulnérables de la rue ne fait pas partie des priorités de cette législation. Au contraire, dans les stratégies de lutte contre le sans-abrisme, on place le bien-être de la personne sans-abri au centre de l'approche et le but est de rendre cette personne autonome et de la soutenir dans son parcours hors du sans-abrisme. Rassembler les deux au sein d'une stratégie créera toujours un malaise parce que l'on combine la criminalisation potentielle des personnes[25], sous forme d'amendes ou de peines de prison, avec une tentative de reconstruire la confiance et la confiance en soi.

En outre, les résultats positifs pour les utilisateurs, mais également en termes de coopération accrue entre les acteurs concernés aux Pays-Bas comme en Angleterre, n'ont rien à voir avec la législation anti-mendicité en tant que telle, mais plutôt avec un sous-produit de cette approche. Le débat sur la législation anti-mendicité et le sans-abrisme camoufle un débat distinct sur la nécessité d'une prise en charge coercitive dans la lutte contre le sans-abrisme.

Il est dès lors intéressant de se demander non pas si la législation anti-mendicité peut constituer une « bonne pratique » dans la lutte contre le sans-abrisme. La réponse à cette question est très clairement négative parce que la législation anti-mendicité en tant que telle ne s'intéresse pas au bien-être des sans-abri à titre individuel. La question est plutôt de savoir si la prise en charge coercitive est ou peut être une « bonne pratique » dans la lutte contre le sans-abrisme.

À première vue, les exemples des Pays-Bas et de l'Angleterre semblent montrer que les approches coercitives peuvent fonctionner pour certaines personnes sans domicile. Toutefois, si l'on devait adopter cette approche, il serait logique de la limiter aux personnes qui mendient ou qui ont un comportement antisocial. Réduire cette approche à ce groupe de personnes reste dans la logique de l'ordre public. Il conviendrait plutôt de définir d'autres critères pour la prise en charge coercitive qui soient davantage liés au bien-être des personnes, à leur santé et à leur niveau d'exclusion.

Une telle approche constituerait néanmoins une interférence significative dans la vie des gens et soulèverait une préoccupation majeure en termes de respect des droits de l'homme. On ne peut pas non plus intégrer facilement des mesures coercitives dans certaines des stratégies existantes de lutte contre le sans-abrisme dans lesquelles on souligne la nécessité d'un soutien très souple, sur mesure et la nécessité de reconstruire la confiance et la confiance en soi.

En outre, certains des effets négatifs enregistrés aux Pays-Bas et en Angleterre perdurent. Il n'y a par exemple pas d'informations fiables sur le nombre de personnes qui ont simplement été poussées à davantage d'exclusion en quittant la ville ou le centre ville et ont ainsi réduit leurs chances d'entamer une démarche auprès des services de soutien.

Il apparaît de plus en plus clairement que la législation anti-mendicité ne constitue pas une manière d'améliorer le bien-être des personnes en situation de sans-abrisme et d'autres personnes marginalisées, mais qu'elle donne plutôt lieu à leur criminalisation et à davantage d'exclusion. S'il fallait entamer une discussion, cela devrait concerner la nécessité d'une prise en charge coercitive en relation avec la lutte contre l'absence de chez-soi de certaines personnes très exclues et très marginalisées. Non seulement une telle législation ne ressemblerait pas du tout aux réglementations contre la mendicité et les comportements antisociaux qui existent dans de nombreux pays, mais cela soulèverait des préoccupations majeures en termes de droits de l'homme que l'on ne peut balayer d'un revers de main.

25 Voir également: O'Sullivan, Eoin: Criminalising people who are homeless?, dans le Magazine de la FEANTSA Homeless in Europe, Été 2007, p. 3-4.

Les géographies du sans-abrisme : Le cas des gares italiennes[1]

Par **Alessandro Radicchi**, *directeur de l'ONDS*[2] *et Fabrizio Torella, Responsable des politiques sociales – Ferrovie dello Stato Italiane*[3]*, Italie*

Le panneau qui accueille les visiteurs de l'exposition *Foreclosed: Rehousing the American Dream*[4], actuellement au musée MOMA à New York, comporte l'inscription suivante : « La maison privée et la ville ou banlieue dans laquelle elle est située partagent une destinée commune. Dès lors, si vous modifiez les récits des logements de banlieue (comme ceux du rêve américain) ainsi que les priorités qu'ils impliquent, notamment des accords spéciaux, les caractéristiques de la propriété, l'équilibre entre les intérêts publics et privés, et la combinaison des activités et des services inhérente à chaque ville, vous entamez le processus de redirection de la prolifération des banlieues ».

Le principe sur lequel se sont basés les architectes de l'Université de Columbia qui ont organisé l'exposition est particulièrement adapté pour introduire l'évolution des grandes gares en Italie et en Europe au cours des 10-15 dernières années.

Nous pouvons facilement comparer la gare avec la « maison privée » partageant la destinée de la banlieue où elle est située. Peu importe si cette banlieue est en réalité située dans le centre d'une ville historique comme Rome ou Paris : cela reste une banlieue. Les quartiers autour des gares ont tous subi un processus d'appauvrissement, au sens large. Les magasins bon marché, les vieux bâtiments, les hôtels miteux, les brasseurs d'affaires et les personnes peu recommandables, c'est le moins que l'on puisse dire, sont les caractéristiques typiques des quartiers autour des gares, ainsi que les éléments stéréotypés des « banlieues ».

Toutefois, contrairement aux maisons privées, les gares n'ont pas de porte ou de sonnette où il faut sonner avant de pouvoir entrer. La gare est ouverte, et pas uniquement aux voyageurs. Contrairement à un passé récent, pour revenir à la citation du début, les accords spéciaux, un équilibre (difficile) entre les intérêts publics et privés, et la combinaison des activités et services ont aujourd'hui changé la gare en lieu d'accueil pour un large éventail de personnes. Pour la petite catégorie sociale de personnes sans domicile également, pour lesquelles les gares sont des lieux confortables et accueillants.

Pour résumé, on pourrait dire qu'une gare est une belle maison dans une horrible banlieue, ou, pour utiliser une métaphore géographique, une île accueillante dans une mer urbaine interdite.

Une « ville dans la ville », la gare est à présent loin de la définition de « non-lieu » que Marc Augé et ses collègues sociologues ont appliquée à ce microcosme incroyablement varié pendant des décennies. Les gares fournissent des services, disposent de magasins, transports, toilettes, nourriture et restaurants, banques, bureaux de poste, guichet d'informations, et proposent parfois des services de soin de santé. Et, en termes de relations, elles facilitent les connexions entre les personnes.

Le nouveau concept des gares vise à attirer des personnes, et cela fonctionne…même pour celles qui ne sont pas toujours les bienvenues ! Les personnes dans domicile y sont des clients réguliers, au grand dam de certains gérants de gares.

Toutefois, tout porte à croire que la présence de cette communauté dans les gares est conforme avec ses normes de qualité : au plus belle est la gare et au plus de services elle offre, au plus les personnes sans domicile ont tendance à vouloir la fréquenter. Des études[5] ont démontré que les petites gares périphériques, qui proposent moins de navettes, et qui ne disposent pas de magasins ou de sécurité, sont souvent totalement ignorées par les personnes sans domicile, hormis dans certains cas isolés. Les anthropologues urbains soulignent que les personnes sans domicile sont avant tout des personnes. Bien qu'elles mènent une vie que la majorité des autres personnes ne peuvent pas réellement comprendre, elles partagent néanmoins les mêmes besoins et goûts que tout un chacun. Les nouvelles, grandes gares, avec tous les services qu'elles proposent, répondent à plusieurs besoins : un endroit pour passer du temps, une belle architecture, une propreté, une sécurité, de la lumière, de la chaleur ou de l'air conditionné (selon le temps), de la nourriture, de l'argent (légal et illégal), des relations humaines, une routine, de l'aide, de la solidarité. Que peut-on désirer de plus ? Pour celles qui n'ont actuellement pas mieux, à savoir une maison, un emploi

[U]n équilibre (difficile) entre les intérêts publics et privés, et la combinaison des activités et services ont aujourd'hui changé la gare en lieu d'accueil pour un large éventail de personnes.

1 Les auteurs souhaitent remercier les chercheurs de l'ONDS, Franca Iannaccio et Gianni Petiti en particulier pour leur aide.

2 www.onds.it; www.europeconsulting.it; direzione@onds.it

3 www.fsitaliane.it

4 *Foreclosed: Rehousing the American Dream* est une exposition au musée MOMA, à New York, qui se tient du 15 février au 13 août 2012, et qui analyse les nouvelles possibilités architecturales pour les villes et banlieues après la récente crise des saisies immobilières. En réponse à l'hypothèse de Buell, un rapport rédigé par des équipes du Centre Buell à l'Université de Columbia University - dirigées par MOS, Visible Weather, Studio Gang, WORKac, et Zago Architecture - s'est concentré sur un lieu spécifique au sein d'une des cinq "mégarégions" à travers le pays en vue de trouver des solutions inventives pour l'avenir des banlieues américaines. http://www.moma.org/interactives/exhibitions/2012/foreclosed/

5 Voir VV.AA., *HCM - Help Center Mobile: Un Osservatorio sul disagio e la solidarietà nelle stazioni del Lazio*, EC edizioni, 2011, http://www.onds.it/biblioteca/ricerche-sociali/19

ou une famille, il est difficile de trouver un meilleur endroit. Si vous regardez un plan de ville, vous remarquerez que de nombreux besoins ne seront pas entièrement satisfaits autre part. Le quartier dans lequel la gare est située, comme mentionné précédemment, est plutôt inhospitalier. Les autres quartiers de la ville sont peut-être mieux durant la journée, mais ils ne peuvent pas offrir d'hébergement et de sécurité la nuit pour les personnes contraintes de dormir dehors. Les maisons offrent cet hébergement inviolable dont on a tous besoins. Les personnes qui n'ont pas de maison doivent rechercher une solution de remplacement, et les gares semblent être de nos jours la meilleure alternative disponible sur le libre marché. La meilleure solution disponible ne signifie toutefois pas forcément la meilleure tout court. En réalité, la gare n'est le lieu idéal où une personne sans domicile doit rester 24h/24, 7j/7. Il va sans dire que tout le monde a le droit de passer un peu de temps dans une gare, comme le font tous les jours de nombreuses personnes pensionnées, regardant les badauds et tuant le temps. Mais y vivre, y dormir et y être coincé est complètement différent. La reconnaissance de cette simple affirmation, que les personnes sans domicile méritent de meilleures conditions de vie, par tous les acteurs impliqués dans cette question, est le point de départ du projet Help Center dans les gares italiennes, qui célèbre cette année ses dix années d'existence.

Le Help Center est un endroit où les personnes sans domicile, ou toute autre personne dans le besoin, ont libre accès à un service qui les dirige vers des services sociaux disponibles dans la ville. Il ne s'agit pas d'un centre d'hébergement ou d'un centre d'accueil à proprement parler. Il s'agit d'un petit bureau où les personnes peuvent se rendre, recevoir de l'attention, être écoutées et, si possible, être accompagnées. L'objectif est d'offrir aux personnes sans domicile une réponse alternative et efficace à leurs besoins, en dehors de la gare. Aujourd'hui, ces centres sont disponibles dans 14 gares italiennes, tant au nord qu'au sud, principalement dans les grandes villes. Il y a quelques exceptions, concernant des petites villes ou des petites gares dans des grandes villes, où le sans-abrisme et la marginalisation (Roms, etc.) sont devenus problématiques.

Généralement, ces centres se fondent sur une coopération entre la société ferroviaire, qui met gratuitement l'espace à disposition, une association, qui fournit le service, et les administrations publiques locales, qui fournissent un soutien financier si possible ou une aide institutionnelle si les fonds publics ne permettent aucune autre contribution. Des fonds sont également octroyés dans la plupart des cas par différents bailleurs, principalement des fondations, ou par l'État ou des projets européens spécifiques. Dans ce cadre, les associations jouent le rôle de médiateur pour faciliter le dialogue entre la société ferroviaire et l'autorité locale, qui pourraient se rejeter le problème des personnes marginalisées errant dans les gares. Toutefois, tant *Ferrovie dello Stato Italiane* que les autorités locales ont commencé à travailler sérieusement sur le sans-abrisme au cours de ces dernières années, développant des partenariats solides et se reconnaissant mutuellement des domaines d'intervention, et laissant les ONG réaliser leurs missions sans pression supplémentaire, en respectant la sécurité et les droits et devoirs des citoyens.

Le plus grand succès de cette coopération est la création, en 2006, de l'ONDS (Observatoire national sur la pauvreté et la solidarité dans les gares), tant un réseau des Help Centers qu'un groupe de travail, où des études, stratégies, analyses, données et bonnes pratiques sont partagées et développées afin de rendre l'intervention sociale plus efficace. L'ANCI (Association nationale italienne de villes) travaille en collaboration avec l'ONDS depuis le début, afin de garantir l'engagement des administrations locales à venir en aide aux citoyens les plus vulnérables (de fait, selon la législation italienne, les municipalités sont chargées des politiques sociales et des politiques de logement pour les résidents ; l'absence de politiques nationales engendre des niveaux très différents d'accompagnement d'une ville à une autre).

On peut donc parler d'approche tripartite, à savoir la société de chemin de fer, les autorités locales, et le secteur tertiaire, auxquels il faut ajouter d'autres acteurs importants comme la police et les agents de sécurité, les bénévoles, les agents et employés des chemins de fer, les commerçants et les passagers. Ces acteurs font tous partie d'un même système dont

l'objectif est de lutter contre le sans-abrisme, et de ne pas considérer les personnes sans domicile comme si elles étaient méprisables, des ennemis dont il faut à tout prix se débarrasser. Et c'est probablement l'opportunité de partager une meilleure compréhension de ce phénomène social qui a engendré une attitude plus constructive par rapport à celui-ci. En réalité, s'il y a bien un domaine pour lequel les préjugés jouent toujours un rôle prédominant, c'est bien le sans-abrisme. L'ONDS a suivi ce problème depuis le début, développant des outils informatiques avancés pour garder une trace de toutes les interventions et créer des dossiers personnels pour chaque personne ayant bénéficié du programme, ce qui a donné naissance à un registre en ligne très complexe disponible pour tous les Help Centers du réseau. La législation et les protocoles de protection de données règlementent de façon stricte l'enregistrement de données, et tous les usagers sont conscients qu'ils fournissent des informations personnelles aux opérateurs de Help Center. Cette mesure est par exemple nécessaire pour prendre un rendez-vous médical : l'opérateur doit pouvoir communiquer des données personnelles de l'usager à l'hôpital. En plus de l'utilisation quotidienne de ces informations, ce registre en ligne a deux fonctions principales. Premièrement, il garde trace du développement de l'intervention sociale pour chaque usager accompagné, et permet à tous les opérateurs de savoir ce qui a été fait, afin de ne pas perdre de temps à rechercher des actions. En outre, ce registre est partagé au sein du réseau de l'ONDS, de sorte que si une personne sans domicile qui a été accompagnée à Rome par exemple déménage à Milan et se retrouve dans un Help Center d'une gare, l'opérateur pourra accéder à son dossier personnel et lui fournir les informations nécessaires.

La deuxième fonction de ce registre en ligne est de fournir un tableau en temps réel du sans-abrisme dans les gares, avec un niveau très élevé de précision. L'âge, le sexe, la condition physique et mentale, les addictions, mais également les besoins, les attentes, les conditions de logement, les compétences, les diplômes et d'autres informations sont disponibles dans le système de recherche du registre, engendrant une description démographique détaillée.

En combinant la géographie, l'anthropologie et la démographie, il est possible de réviser les plans, la méthodologie et les services d'intervention, voire de développer des solutions personnalisées d'un côté, et des conseils utiles pour les décideurs politiques de l'autre. Par exemple, le nombre d'immigrants sans domicile augmente sensiblement, de même que le nombre d'Italiens âgés avec des problèmes de santé se retrouvant confrontés au sans-abrisme[6]. Avons-nous dès lors besoin de centres d'hébergement classiques, ou nécessitons-nous davantage des stratégies d'insertion professionnelle pour la première catégorie et des maisons de retraite médicalisées pour la seconde catégorie ? Le développement de services sociaux dépend de statistiques claires sur le phénomène, dans la mesure où les fonds ont chuté et le nombre d'usagers a augmenté.

Il s'agit à présent d'un phénomène européen. En 2008, *Ferrovie dello Stato Italiane*, suivant le cadre développé par l'ONDS et avec la coopération de la SNCF (France), la SNCB (Belgique) et le CFL (Luxembourg), a fondé *Gare Européenne et Solidarité*, le premier réseau de sociétés de chemin de fer consacré aux politiques sociales dans les gares, qui compte à présent 12 membres dans autant de pays européens. L'UE même a montré son intérêt et financé deux projets, Hope in Stations et Work in Stations, dans le cadre du programme PROGRESS, pour développer de nouveaux outils d'inclusion sociale et d'insertion professionnelle pour les citoyens les plus vulnérables, commençant par les gares et s'étendant ensuite à la ville entière.

Ainsi, il est bel et bien possible de changer les banlieues en changeant les maisons privées ou, dans le cas présent, les gares. Ces projets européens, les partenariats autour de ceux-ci et autour d'autres initiatives concernant le sans-abrisme, changent petit à petit la ville et ses stratégies sociales, passant d'initiatives individuelles à une coopération. Le projet d'étendre le registre en ligne de l'ONDS à d'autres organisations sociales fournissant des services aux personnes dans le besoin va dans la même direction. Force est de constater que cela ressemble étrangement à revenir au temps où les réseaux sociaux n'étaient pas virtuels, mais bien réels.

[L]'objectif est de lutter contre le sans-abrisme, et de ne pas considérer les personnes sans domicile comme si elles étaient méprisables, des ennemis dont il faut à tout prix se débarrasser.

6 Voir Rapport annuel 2011 de l'ONDS sur www.onds.it

L'Intervention du Samur Social à l'aéroport international de Barajas

Par **Darío Pérez Madera**, *Chef du Département du Samur Social et des sans-abri, Service gouvernemental de la famille et des services sociaux, Municipalité de Madrid, Espagne*

[L]es aéroports sont des espaces publics où la présence de sans-abri constitue une réalité [... I]ls réunissent quelques très bonnes conditions pour la subsistance de ces personnes en marge des réseaux d'aide sociale.

QU'EST-CE QUE LE SAMUR SOCIAL?

En juin 2004, la Municipalité de Madrid a mis en œuvre le Samur Social, un service social ayant pour but de venir en aide aux sans-abri qui se retrouvent à la rue et la prise en charge des urgences sociales, à savoir des situations inattendues et imprévues dans le temps et l'espace, qui génèrent des états de nécessité sociale, par exemple, une personne majeure abandonnée à l'aéroport. Ces domaines d'intervention sont différents mais coïncident par leur espace d'intervention; celui de la rue. Pour ce motif, le Samur Social intègre ces deux fonctions dans un même service.

El Samur Social, en tant que dispositif d'intervention dans la rue auprès des sans-abri, est intégré dans le réseau municipal de prise en charge de ce collectif social, lequel compte plus de 700 lieux publics réservés à l'accueil. Son domaine d'intervention, comme indiqué, est l'intervention dans la rue et dans les espaces publics, auprès des citoyens qui se trouvent en situation d'exclusion extrême.

Ce service compte 12 équipes de rue, composées de travailleurs sociaux et d'auxiliaires des services sociaux, équipes qui parcourent chaque jour les rues de Madrid en venant en aide aux sans-abri qui passent la nuit dans ces rues. Il compte en outre huit unités mobiles qui soutiennent le travail des équipes de rue précitées.

Le Samur Social se présente ainsi comme la porte d'accès au réseau d'aide aux sans-abri. Il relie les situations personnelles d'exclusion et l'offre d'opportunités d'insertion rendues possibles au moyen de ressources d'aide à ce collectif social.

L'AÉROPORT EN TANT QU'ESPACE PUBLIC IMPORTANT

Il existe de nombreux exemples, dans la littérature et au cinéma, illustrant le rôle des aéroports en tant qu'espace public où se déroulent des activités diverses et variées sur le plan économique, social, relationnel, ou encore sur le plan de la cohabitation, etc. Or, nous trouvons aujourd'hui, dans de nombreuses villes européennes, des citoyens qui ont décidé d'utiliser l'aéroport comme lieu de résidence.

Indéniablement, l'aéroport présente des conditions idéales à cet effet, étant donné que ses installations comprennent les services de base nécessaires pour garantir une subsistance minimale (chaleur d'un toit ou climatisation, nourriture, toilettes, ...) et, surtout, la « générosité » et l'« altruisme » des nombreux citoyens qui, chaque jour, circulent dans les aéroports et qui, bien souvent, donnent aux personnes qui y passent la nuit les dernières pièces de monnaie qu'elles ne peuvent plus changer.

Par conséquent, nous pouvons affirmer que les aéroports sont des espaces publics où la présence de sans-abri constitue une réalité propre à de nombreuses villes européennes. En effet, ils réunissent quelques très bonnes conditions pour la subsistance de ces personnes en marge des réseaux d'aide sociale.

LE SAMUR SOCIAL À L'AÉROPORT DE BARAJAS

Depuis février 2006, la municipalité de Madrid et AENA (Aeropuertos Españoles y Navegación Aérea) disposent d'un accord de collaboration qui reprend outre les domaines d'intervention, les interventions du Samur Social afin de répondre aux urgences sociales qui se présentent à l'aéroport de Barajas et venir en aide aux personnes en situation d'exclusion sociale qui utilisent cette infrastructure pour y passer la nuit et/ou y habiter. Cet accord légitime, de façon réglementaire, la présence et l'intervention du Samur Social dans les installations de l'aéroport de Madrid-Barajas. Dès lors, cette collaboration doit s'entendre dans le cadre d'une relation institutionnelle stable et légitimée.

L'intervention du Samur Social à l'aéroport est planifiée de façon à ce qu'elle soit efficace et réponde à l'objectif visant à aider socialement les personnes qui passent la nuit dans ces installations. En ce sens, il convient de signaler qu'une fois par semaine, en alternance, une unité mobile et une équipe de rue réalisent, en tant que dispositifs du Samur Social, des prospections programmées à l'aéroport, avec pour objectif de détecter et d'aider les sans-abri qui se trouvent dans ces installations. Cette intervention vise, en premier lieu, à venir en aide de façon systématique aux personnes qui sont déjà connues mais, surtout, à détecter les nouvelles personnes qui passent la nuit à l'aéroport. Par conséquent, les prospections revêtent un caractère préventif, dans la mesure où elles permettent d'identifier de nouveaux cas et remplissent en outre une fonction d'aide aux personnes qui bénéficient déjà d'une assistance.

L'objectif de l'intervention, dans les deux cas, est de faire en sorte que les personnes qui passent la nuit à l'aéroport aient accès au réseau des centres d'accueil ou encore à d'autres ressources qui leur permettent de bénéficier d'une attention digne. Cependant, toutes les personnes n'acceptent pas les ressources susmentionnées et, pour ce motif, il est nécessaire de fixer des objectifs intermédiaires qui permettent de faciliter le changement de l'attitude de refus de l'offre d'assistance.

De même, et dans le cadre de l'aide aux personnes en situation d'exclusion, les équipes du Samur Social se rendent à l'aéroport chaque fois qu'elles reçoivent une demande des différents services de l'aéroport (services de surveillance, services d'information, police, services sanitaires de l'aéroport,....) afin de venir en aide aux personnes qui passent la nuit à l'aéroport et pour tout motif où notre présence est envisagée par les services précités. La demande d'intervention parvient par téléphone à la centrale du Samur Social, étant donné qu'il existe un système spécifique et stable de coordination entre les services de l'aéroport et le Samur Social.

Par ailleurs, le Samur Social, en tant que service social d'urgence sociale, se rend à l'aéroport afin de répondre aux situations d'urgence pour lesquelles son intervention est requise et sollicitée. En ce sens, la demande provient généralement des unités de police nationale et municipale présentes à l'aéroport et d'autres professionnels de cet aéroport. Il s'agit de situations d'urgence sociale telles que des personnes majeures désorientées, des mineurs perdus, des citoyens en transit et qui ont été victimes d'un vol ou qui ont perdu leurs biens, ...

De même, dans le cadre de ses compétences en tant que service social d'urgence, le Samur collabore avec les autres services d'urgence de la ville de Madrid, en aidant les victimes légèrement blessées en cas de sinistre grave ayant eu lieu dans les installations de l'aéroport, comme ce fut le cas lors du grave accident de Spanair, survenu au mois d'août 2008. Dans ce cadre de collaboration, le Samur Social participe aux différents exercices d'entraînement permettant de faire face à des situations similaires et auxquels participent tous les services d'urgence de la ville de Madrid.

DONNÉES EN MATIÈRE D'AIDE SOCIALE

En tant que preuve de l'aide accordée dans l'aéroport par le Samur Social, il convient de présenter les données correspondant à l'année 2011.

En ce qui concerne l'aide accordée aux sans-abri, il convient de signaler que les différentes prospections ont permis de détecter les personnes qui passent la nuit dans les différents terminaux de l'aéroport. Le nombre moyen de ces dernières s'élève à 40 personnes qui se répartissent comme suit. Entre 20 et 30 personnes ont pour habitude de passer la nuit dans le Terminal 4. Seules quatre personnes passent régulièrement la nuit dans le Terminal 2 et quelque six personnes dans le Terminal 1. Toutes ces personnes bénéficient d'une aide sociale du Samur Social.

Tout au long de l'année 2011, une quinzaine de personnes qui passaient la nuit dans l'aéroport ont eu accès aux ressources en matière d'accueil, les autres refusant encore ces ressources et une insistance étant exercée afin de les amener à changer d'attitude. En ce sens, il convient de mettre l'accent sur l'intervention coordonnée avec l'équipe de santé mentale de la rue qui a permis l'admission forcée, pour des raisons de santé, de 5 personnes installées à l'aéroport depuis plus d'un an. Il s'agissait de personnes présentant un certain type de troubles mentaux graves et l'équipe de Santé mentale, en coordination avec le Samur Social, a procédé à leur admission en hôpital psychiatrique. Ces personnes sont aujourd'hui intégrées et adhèrent aux processus correspondant d'intervention sociale stables et sont accueillies dans différentes ressources du Réseau municipal d'aide aux sans-abri.

Par ailleurs, en ce qui concerne les interventions du Samur Social dans les situations d'urgence sociale, il convient de signaler que tout au long de l'année 2011, une assistance a été apportée à plus de 40 personnes (majeures, handicapées, mineures,...) nécessitant des ressources sociales afin de répondre à des situations de besoins sociaux imprévues et inattendues.

La création de la « MOUS bois de Vincennes »

Par **Nicola Iodice**[1], *Coordinateur de la maraude Emmaüs Solidarité du bois de Vincennes, France*

« Parmi les chiffonniers qui logent en garni, il en est bon nombre qui, par économie, couchent dans les champs à la belle saison. Le gain journalier du chiffonnier s'élève de 15 à 20 sous. Leur vie est tout à fait nomade et presque sauvage. Ils sont remarquables par leur audace et l'aspérité de leurs mœurs »[2].

Situé à la périphérie Est du XII arrondissement de Paris dont il prolonge le territoire au-delà du boulevard périphérique, le bois de Vincennes s'étend sur une surface de 995 hectares. Il comprend des pelouses aménagées, des jardins, des espaces forestiers et quatre lacs reliés par des ruisseaux. Le bois est traversé par des axes routiers desservant les communes du Val de Marne limitrophes de Paris.

L'apparition de campements de sans abri dans ce domaine non urbanisable remonte aux premières années post seconde guerre mondiale. Depuis 1993, année de l'abrogation de la loi réprimant le vagabondage, les instances de la ville de Paris ont choisi d'adopter une attitude de tolérance face aux personnes en détresse réfugiées. Depuis 2000, la ville intervient auprès de cette population installée dans le bois par l'intermédiaire de l'Unité d'assistance aux sans abri, unité composée d'inspecteurs de sécurité et d'assistants sociaux, à laquelle est confié la mission d'effectuer des maraudes d'évaluation et d'orientations.

Le nombre croissant d'occupants et les décès de 3 d'entre eux en novembre 2008, ont incité la ville à changer de méthode et, en accord avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL-75), il a été décidé d'allouer un financement spécifique dans le cadre d'une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) à un opérateur associatif capable d'intervenir, à temps plein et avec un effectif formé et compétent, auprès des sans-abri du bois de Vincennes. Le cahier de charges de la mission, prévue initialement pour une durée de 15 mois, préconisait d'effectuer « *un diagnostic personnalisé de toutes les personnes installées dans le bois de Vincennes* » afin de « *proposer des solutions d'hébergement et de logement adaptées aux personnes qu'y campent* ».

Ayant remporté l'appel d'offre, l'association EMMAÜS Solidarité a démarré sa mission de maraude d'intervention sociale en janvier 2009. Cette mission s'inscrit pleinement dans les objectifs visés par le projet associatif d'EMMAÜS Solidarité qui consiste à amener les personnes sans-abri de la précarité à une vie plus digne et de leur permettre, à travers des créations de relations de confiance, des soutiens et des accompagnements dans leurs différentes démarches administratives, de s'extraire de leur existence précaire et de la « dépendance sociale » pour retrouver leur stabilité et leur autonomie perdues. Ce mouvement « *d'aller vers* » a permis d'identifier les quartiers et les endroits, où, à Paris et en région parisienne, les personnes installent leurs campements. Ainsi, des activités de maraude ont été développées, d'abord dans le centre de Paris sur le secteur des premiers quatre arrondissements (1999), par la suite dans les terminaux de l'aéroport de Roissy (2007-2012) et dans les quartiers du Nord de Paris (2008).

L'ACTION DE MARAUDE

Le bois de Vincennes est un environnement d'approche difficile pour le travailleur social. Les personnes y sont installées dans des tentes, des abris entourés de bâches et dans des cabanes en dur construites avec des planches. Il arrive même qu'on trouve des campements ressemblant à des aires de camping avec des barbecues, des tables et des chaises…

Ces conditions de vie, plus ou moins décentes, peu ou prou « confortables », rendent complexe le travail d'approche et de construction de lien des maraudeurs chargés de proposer aux personnes rencontrées des orientations et des accompagnements pour une future réinsertion dans une citoyenneté responsable et impliquée. Outre leur souci de répondre aux demandes d'hébergement et de retour à l'emploi, les maraudeurs d'Emmaüs Solidarité essayent, une fois les conditions réunies, d'accompagner les demandes de relogement dans les parcs des logements sociaux et privés. Emmaüs Solidarité s'est imposée la conduite déontologique d'intervenir auprès des sans abri en respectant leurs choix et leur rythme et d'aller vers eux les mains vides, sans offres de nourriture et de vêtements[3]. L'autre difficulté à sortir quelques sans abri du bois est l'habitude dans laquelle se sont installés ceux qui ont un long passé d'errance. Ces personnes fréquentent des accueils de jour et rencontrent les maraudes de distributions qui leur procurent les biens dont ils ont besoin. La maraude EMMAÜS Solidarité, quant à elle, préfère proposer des solutions pratiques et socialisantes comme des cartes d'accès aux restaurants sociaux, des adresses de vestiaires et des demandes financières. Cette démarche responsabilise la personne aidée et lui permet de sortir de son isolement en côtoyant des personnes d'horizons différents et en rencontrant d'autres travailleurs sociaux.

L'ouverture d'un local situé dans le bois en novembre 2009 fonctionnant en accueil inconditionnel trois demi journées par semaine, permet aux maraudeurs de proposer un lieu d'accueil, de première écoute et de travail par les membres de l'équipe. La possibilité de se présenter au local de la maraude afin d'y rencontrer un travailleur social et pouvoir exprimer ses besoins a pour but de transformer la personne « démarchée passive », visitée par un « maraudeur intrus », en personne « démarcheuse active » allant vers un travailleur social ayant conquis sa confiance.

Le diagnostic effectué dès le début de la mission de maraude, a permis de révéler toute la diversité de la population présente. On peut rencontrer dans le bois

1 niodice@emmaus.asso.fr

2 Honoré Antoine Frégier, *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes et des moyens de les rendre meilleures*, Paris 1840, cité dans Eric Hazan, *Paris sous tension*, Paris 2011, p. 86.

3 Durant la période hivernale, nous distribuons des duvets et des parkas, principalement aux personnes qui n'ont pas de ressources.

de Vincennes des personnes y vivant depuis 20 ans ou des personnes récemment arrivées. Depuis 2010, on constate un flux important de personnes en provenance de Roumanie et de Bulgarie. Les séjours de ces sans-abri bulgares et roumains, entrecoupés par des allers-retours dans leurs pays d'origine, s'étalent sur des périodes plus ou moins longues[4]. Une grande partie des personnes présentes n'ont pas d'activité professionnelle depuis longtemps et bénéficient du RSA[5]. Les personnes sans ressources, tirent leur moyens de subsistance du ramassage de la ferraille ainsi que de la vente à la sauvette d'objets récupérés dans les poubelles. Le suivi constant des installations[6] permet d'évaluer sans tarder les situations des nouveaux arrivés et offre à la maraude de pouvoir répondre efficacement aux urgences.

Depuis son démarrage, la mission de maraude dans le Bois de Vincennes a été en mesure de proposer des hébergements aux personnes demandeuses. L'accompagnement proposé devant s'inscrire dans une démarche globale, il s'agit également de pouvoir apporter des réponses sur les autres volets de l'activité d'insertion menée, l'emploi notamment, ainsi que sur l'accompagnement de public sensible comme les familles avec mineurs, les personnes avec des addictions ou celles possédant des animaux de compagnie. La stratégie d'intervention mise en place, mêlant approche individuelle et dynamique de groupe, reste à consolider afin de pouvoir lancer des actions d'insertion globale vers des solutions de relogement innovantes.

En 2011, ce travail a permis d'accompagner 96 personnes vers de l'hébergement d'urgence et 25 vers des centres d'hébergement de stabilisation. Nous avons rencontré 12 familles et toutes ont été prises en charge par le 115[7]. En ce qui concerne l'accompagnement vers l'emploi, nous avons orienté 2 personnes vers des chantiers d'insertion et 15 vers des Communautés Emmaüs. Pour ce qui est de la prise en charge des problèmes de santé, nous effectuons des maraudes avec des infirmiers psychiatriques ainsi que des éducateurs d'associations spécialisées dans la prévention des risques liés à la consommation de drogue et alcool. Ce travail nous a permis d'orienter 3 personnes vers des cures de sevrage aux addictions, de même que quelques uns ont été accompagnés vers les hôpitaux publics pour différents problèmes de santé.

LA COORDINATION DES PARTENAIRES

Un deuxième volet du cahier des charges demandait à Emmaüs Solidarité d'assurer la coordination entre tous les partenaires intervenant dans le bois de Vincennes. Le Bois n'ayant pas été un terrain connu de l'association, l'identification des emplacements et de leurs occupants était un préalable incontournable. Le travail réalisé par l'Unité d'Assistance aux Sans-abri (UASA) du Département Protection et Prévention (DPP) de la Ville de Paris, acteur de terrain agissant depuis de nombreuses années sur le Bois de Vincennes, a cependant facilité cette longue opération de repérage, opération nécessitant d'être reconduite périodiquement afin d'actualiser nos cartes et mettre à jour nos informations. Cette exploration du Bois s'est faite en rationalisant l'activité de maraude : un découpage de la surface en 5 secteurs a été opéré afin de pouvoir organiser au mieux les tournées sur le Bois.

D'autres maraudes telles que celles de la Brigade d'assistance aux personnes sans-abri (BAPSA), les bénévoles du Secours catholique de Paris (75) et de Créteil (94), ainsi qu'une mission SDF de la Garde Républicaine à Cheval interviennent régulièrement dans le bois. Ces partenaires sont rencontrés assez régulièrement pour des réunions de synthèse et pour la résolution de problèmes avec les riverains.

Selon les besoins et les demandes, beaucoup d'autres partenaires effectuent, en binôme avec les travailleurs sociaux d'Emmaüs, des maraudes ponctuelles auprès des personnes souffrant d'addictions ou auprès des sans abri ne parlant pas français comme les bulgarophones et roumanophones.

Ce travail de coordination en partenariat permet de mener des actions concertées sur le terrain avec les différents opérateurs présents dans le Bois et de définir une approche pluridisciplinaire avec des acteurs aux compétences complémentaires.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les principales difficultés rencontrées se trouvent dans le travail d'accompagnement du public résidant dans le bois depuis plusieurs années[8]. Souvent installés dans des cabanes et désormais en rupture avec le monde extérieur, le travail de lien permet de recueillir chaque année que peu de demandes de quitter le bois. Nous avons ainsi pu accompagner vers un centre d'hébergement de stabilisation une personne qui affirmait avoir 23 ans de vie dans le bois. La variété des profils imposant de trouver à chaque fois une solution adaptée, se heurte à la rigidité du SIAO (Système intégré d'accueil et orientation). Cet organisme nouvellement créé pour gérer l'octroi des places d'hébergement d'urgence et d'insertion selon les critères listés dans une fiche d'évaluation, limite la possibilité de recourir aux partenariats établis depuis longtemps avec les centres d'hébergement et les autres opérateurs associatifs travaillant dans la prise en charge de l'hébergement social.

Toutefois, durant la saison hivernale où les températures atteignent parfois les -15 degrés, la possibilité de gérer directement et en temps réel des places d'hébergement d'urgence[9] a permis d'avoir des solutions immédiates pour les personnes en situation d'extrême fragilité.

Avec la création de cette mission, les pouvoirs publics avaient espéré que la présence sur le terrain d'un opérateur spécialisé dans l'accompagnement social des personnes en errance pourrait, rapidement et de façon définitive, faire lever les campements présents et mettre fin aux velléités de nouvelles installations dans le bois de Vincennes. Le travail effectué et les résultats obtenus, dont l'objectif tenu de « zéro décès », ne concordent pas avec la baisse du nombre de sans abri « campeurs » dans le bois imaginée par les pouvoirs publics lors de la création de la mission de maraude dans le bois de Vincennes. Tenant compte des solutions d'hébergement proposées, du départ d'un nombre important de personnes et des arrivées sans discontinuité de nouvelles personnes, les pouvoirs publics ont pris la décision de pérenniser la mission.

Le Bois n'ayant pas été un terrain connu de l'association, l'identification des emplacements et de leurs occupants était un préalable incontournable.

4 En 2011, nous avons rencontré 12 familles installées dans le bois et toutes ont été orientées via le 115 vers un hébergement d'urgence.
5 Revenu de solidarité active, environ 450 € par mois.
6 Le nombre de personnes installées varie en fonction des saisons. En 2011, nous avons pu recenser environ 120 personnes en hiver et jusqu'à 250 en été.
7 Numéro d'urgence offrant la possibilité de demander une place d'hébergement d'urgence dans un CHU ou un hôtel.
8 Sur les 120 personnes qui passent l'hiver dans le bois, au moins une quarantaine a plus de 5 ans de permanence, environ une dizaine entre 5 et vingt ans.
9 En 2011 la DRIHL a alloué 25 places destinées au public du bois de Vincennes

Le travail de l'équipe Maraude Ouest d'Aurore au Bois de Boulogne : public, missions de la maraude, partenaires

Par **Michel Dorin**, *Chef de service de la maraude Ouest de l'Association AURORE, France*

L'Equipe Maraude Ouest d'Aurore a été créée en mars 2009, elle exerce sur le secteur Ouest de Paris (15ème,16ème arrondissements) Bois de Boulogne et Gare Montparnasse sur une amplitude horaire de 8h00 à 23h00 du lundi au vendredi. Ces horaires sont modifiables dès l'apparition du niveau 2 du plan hivernal parisien[1]. Elle est composée de six travailleurs sociaux dont un psychologue, deux assistants et trois éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs. Elle est financée par les pouvoirs publics et la ville de Paris à raison de 50% chacun.

Telle que défini dans le projet de service, la mise en place d'un travail de rue dans l'Ouest parisien consiste en une intervention sociale visant la sortie pérenne des gens à la rue en essayant de construire avec les personnes des projets d'hébergement si possible et de reconstruction de leur vie.

Voici en quoi consiste le travail d'accompagnement réalisé par l'Equipe :

Dans un premier temps il s'agit de créer un lien. Ce lien est le point de départ de la relation. Il définit la stratégie d'approche que l'équipe va initier auprès de la personne afin d'établir un degré de confiance indispensable.

Selon le profil des personnes rencontrées, le mode d'intervention est différent.

Cependant, globalement le travail d'accompagnement peut se décliner de la manière suivante :

- L'entrée en contact
- L'anamnèse
- L'écoute
- Le soutien
- L'évaluation
- L'orientation
- L'accompagnement

INTERVENIR DANS LE BOIS DE BOULOGNE

Concernant plus particulièrement le Bois de Boulogne, un binôme intervient dans le Bois à raison de deux à trois jours par semaine en lien avec nos partenaires dont l'Unité d'aide aux sans-abri de la Direction de la Protection et de la Prévention de la Ville de Paris.

Parmi les personnes rencontrées il s'agit d'un public en très grande précarité, la plupart du temps avec de nombreuses années passées en rue. Il ne fait plus appel aux diverses structures par rejet des dispositifs existants non conformes aux attentes, du trop-plein de places collectives inadaptées. Une grande partie de ces personnes ne fait plus appel non plus aux structures d'aide sociale.

Nous observons également qu'en plus des problèmes d'addiction, un bon nombre de personnes rencontrées souffrent de pathologie d'ordre psychiatrique.

Les conditions de vie amenant à une certaine forme d'isolement entraînent des difficultés de resocialisation plus importantes que pour le public situé dans les arrondissements de la capitale.

L'équipe observe également une forme de sédentarisation plus poussée avec une appropriation du territoire (installations de plus en plus fréquentes de campements aménagés quasi autonomes comme des logements).

Les conditions de travail sur ce secteur sont particulièrement difficiles en raison de la complexité des personnes installées, la plupart sont sédentarisées depuis plusieurs années (la majeure partie des personnes rencontrées est installée depuis très longtemps, jusqu'à 10 à 15 ans pour certains) et refusent les propositions d'hébergement 115 et SIAO[2], d'autres sont en souffrance psychique ou fortement alcoolisées. La plupart du temps pendant la période hivernale niveau 2, l'équipe en lien avec les partenaires assure une veille, c'est-à-dire une vigilance accrue.

Au cours de l'année 2011, l'équipe a rencontré 45 personnes et 17 personnes ont accepté une aide, voir pour certain un suivi socio-éducatif. Une seule personne a accepté un hébergement d'urgence.

1 En raison de la vague de froid annoncée par la météo, le préfet de la région Ile-de-France, active le niveau 2 du plan hiver dans la capitale et dans l'ensemble de l'Ile-de-France. Mis en œuvre lorsque les températures ressenties se situent entre -10°C et -18°C, le niveau 2 du plan hiver se traduit par des nuitées hôtelières et des places d'hébergement d'urgence supplémentaires.

2 Les places d'hébergement sont mises à disposition des dispositifs 115 (Régulation du Samu Social) et du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) qui ont ainsi une visibilité des places disponibles pour une meilleure gestion selon des modalités définies.

Le programme du parc forestier Pilis– Premières étapes vers une nouvelle approche en Hongrie

Par **Andrea Szabó**[1], *Fondation publique pour les sans-abri, Hongrie*

INTRODUCTION

La Fondation publique pour les sans-abri joue un rôle très particulier au sein du système hongrois des services aux personnes sans domicile. Le terme « Fondation publique » explique le double rôle de l'organisation: d'une part, notre objectif est de fournir des services aux personnes sans domicile – comme toute autre fondation; et d'autre part, en tant qu'administration de l'état, nous allouons des fonds publics du budget national aux prestataires de services de tout le pays.

Le Programme du Parc forestier Pilis a été développé en coopération avec la société du parc forestier Pilis[2] en 2005-2006 afin de proposer des solutions de logement appropriées à des personnes sans domicile vivant dans les forêts gérées par cette société.

SANS-ABRISME RURAL ET URBAIN EN HONGRIE – PRATIQUEMENT LES MÊMES LACUNES

Comme dans nombre d'autres pays européens, le sans-abrisme en Hongrie n'est pas un problème qui concerne seulement la capitale. Selon les derniers chiffres de l'enquête annuelle « du 3 février »[3], il y a davantage de gens vivant dans des refuges pour sans-abri et dormant dans la rue dans d'autres grandes villes du pays que dans la capitale. Les caractéristiques du sans-abrisme diffèrent dans chaque ville, mais certains problèmes généraux sont les mêmes dans tout le pays. L'un d'entre eux est (encore) le nombre élevé de personnes qui dorment dans la rue et le manque de possibilités de logements adéquats à prix modéré pour les personnes sans domicile. Les services sont principalement conçus pour les hommes isolés ayant une bonne aptitude à coopérer, des problèmes de santé mentale sous contrôle et des problèmes de consommation de drogue et d'alcool limités. En outre, de nombreux refuges ne peuvent pas fournir d'hébergement de bonne qualité (lits superposés et souvent de nombreux lits dans la même pièce, etc.). Dès lors, les personnes sans domicile qui ont des besoins complexes et/ou qui vivent en couple dorment et vivent souvent dans la rue.

À Budapest, pour des raisons économiques, historiques et géographiques, il y a de grandes zones couvertes de forêts, des sites industriels ou des chemins de fer abandonnés entourés de broussailles. La plupart des zones forestières sont gérées par la société du Parc forestier Pilis et sont utilisées comme aires de loisirs pour les citadins ; ce sont également d'excellentes cachettes pour les personnes sans domicile. Les conditions de vie et le style de vie de ces personnes sont très différents de celles, bien connues, des sans-abris des centres ville. Les personnes sans domicile vivent ici habituellement dans des cabanes qu'elles ont construites elles-mêmes, dans des cavernes abandonnées ou dans des tentes et jouissent de commodités très basiques dans leur foyer comme une cheminée, des articles ménagers, une télé ou même un frigo. Dans ces sites cachés vivent des couples, des communautés très petites, mais très soudées et également des personnes célibataires isolées. La plupart d'entre eux ont des animaux de compagnie, généralement des chiens, pour leur sécurité, mais aussi pour leur tenir compagnie. Nombre d'entre eux soufrent de maladies mentales graves, de problèmes d'addiction et également de maladies physiques.

Les travailleurs de rue doivent relever des défis très particuliers dans ces zones : motiver un groupe cible très particulier à coopérer et essayer de les intégrer socialement. La tâche est d'autant plus ardue qu'il manque de logements à prix modéré dans la capitale ainsi que de solutions institutionnelles adéquates. Les personnes sans domicile qui vivent dans ces forêts considèrent leur tente, leur caverne ou leur cabane comme un « chez-soi» permanent, où ils ne sont pas tenus de suivre des règles ou de payer des charges. Échanger ce « chez-soi » inadéquat pour un refuge ou un petit appartement pourrait représenter un coût élevé et exigerait des efforts importants. Les travailleurs sociaux ne voient souvent pas non plus les bonnes solutions, et participent au maintien et même au développement de cette forme d'hébergement (en leur fournissant par exemple des chauffages, des couvertures, des sacs de couchage, etc.).

L'HISTOIRE DU PROGRAMME, PROGRAMMES FINANCÉS

En 2005, la société du Parc forestier Pilis a décidé d'entamer un processus de nettoyage des parcs forestiers. La société avait pour objectif de développer les sentiers de randonnées et les aires de pique-nique et d'encourager les citadins à les utiliser. Lors de la première étape en 2005[4], ils ont participé à l'évaluation du nombre de personnes sans domicile et de leurs conditions de vie dans les bois. Ensuite, la société a demandé au Ministère des affaires sociales[5] et à la Fondation publique de leur proposer des alternatives adéquates. En 2006, des consultations ont démarré entre le Ministère, la Fondation publique, la société du Parc forestier, et les prestataires de services en charge de la maraude dirigés par Miklós Vecsei[6], le Commissaire ministériel en charge du sans-abrisme. La société du Parc forestier Pilis a pris en charge les coûts du processus de nettoyage – collecte et dépôt des déchets des bois – et le ministère a assuré le financement du Programme du Parc forestier Pilis, alloué par la Fondation publique.

Les travailleurs de rue doivent relever des défis très particuliers dans ces zones: motiver un groupe cible très particulier à coopérer et essayer de les intégrer socialement.

1 szabo.andrea@hajlektalanokert.hu

2 La société du parc forestier Pilis gère 65.000 hectares de forêts appartenant à l'état. Ces forêts se situent sur 117 municipalités, notamment 16 districts de Budapest.

3 Le rapport de la dernière enquête est disponible en ligne à l'adresse: http://www.bmszki.hu/f3/2012angol

4 En coopération avec les services de maraude

5 Ministère des affaires sociales et du travail, à partir de 2010 Ministère des recours nationaux, à partir de 2012, Ministère des ressources humaines

6 Miklós Vecsei: 2002-2007 Commissaire ministériel aux sans-abri, 2007-2010 Président du Conseil d'administration de la Fondation publique pour les sans-abri, aujourd'hui Vice-président du service caritatif hongaro-maltais

En février 2007, la Fondation publique a publié le premier appel aux services de maraude travaillant dans la zone qui entoure le Parc forestier Pilis pour qu'ils assurent les services sociaux et des allocations de logement pour les personnes sans domicile. À l'époque, les programmes de 5 organisations ont été financés pour soutenir 105 personnes sans domicile. En mars 2008, un deuxième appel a été publié, en particulier pour les postcures des personnes qui avaient été soutenues dans le cadre des programmes du premier appel, et en partie pour démarrer de nouveaux programmes. À l'époque, on a financé les postcures de 44 personnes des 5 premiers programmes et 5 nouveaux programmes de soutien pour 40 personnes.

L'appel a permis de limiter le coût moyen du soutien par personne à 1.035 euros[7] : 828 euros pour le soutien matériel ou financier aux personnes sans domicile et 207 euros qui correspondent au coût du travail social. En outre, les services en charge du travail social ont dû élaborer une convention écrite avec la société forestière concernant la coopération pendant le programme. Les programmes devaient comprendre des plans de développement et de soutien personnels et le budget devait répondre aux besoins individuels tout en restant dans le cadre imparti.

Le Programme du Parc forestier Pilis a apporté de nombreux aspects neufs au système des services aux sans-abri en Hongrie: il s'agissait du premier programme dont le but était d'intégrer en particulier le groupe cible difficile des personnes qui dorment dans la rue depuis très longtemps et ont des besoins complexes. Il y avait auparavant des programmes d'intégration dans le cadre desquels on proposait des allocations de logement, mais ils étaient spécialement conçus pour accompagner des personnes avec des revenus réguliers et ayant une aptitude à coopérer. Les travailleurs sociaux ont été confrontés dans le cadre de ce programme à de nouvelles lacunes et à de nouveaux défis, mais également à de nouvelles formes de succès. Au moment où les programmes ont démarré, les services en charge du travail social n'avaient pas de protocole pour aider ce groupe cible à intégrer des solutions de logement. Les approches de type « logement d'abord » et « tournées vers le logement » étaient très peu connues en Hongrie. Mais les prestataires de services avaient établi des contacts étroits et depuis très longtemps avec le groupe cible et ils savent précisément pourquoi les approches institutionnelles ne conviennent pas à ces personnes et pourquoi ces dernières ne souhaitent pas intégrer un refuge.

MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES ET DU ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES SANS DOMICILE

Dans le cadre de la première étape du programme, les forestiers et les travailleurs sociaux ont rendu visite aux personnes sans domicile dans les forêts et, ensemble, leur ont expliqué le programme. Les forestiers ont parlé du processus de nettoyage et de restauration de la zone de randonnées, les travailleurs sociaux ont, quant à eux, tenté de convaincre les personnes de coopérer dans le cadre du soutien qu'il proposaient. Cet effort conjoint s'est révélé crucial dans le programme: l'impossibilité de vivre désormais sur ces sites et les possibilités d'accompagnement / de logement pouvaient être porteuses de succès.

Après la première évaluation des cas, on a pu observer qu'en matière de logement, les appartements de location étaient la solution la plus fréquente. Dans certains cas, l'évaluation individuelle a montré que la personne n'était pas capable de vivre de façon indépendante (handicap mental ou physique) ; donc la solution était de la placer dans une maison de repos ou de soins de longue durée pour personnes souffrant de maladie psychiatrique. 65% des personnes avaient pour objectif d'emménager dans un appartement de location (avec des aides au logement) ; 10% ont considéré qu'un refuge temporaire était la bonne solution. Les autres souhaitaient soit emménager dans un hôtel pour travailleurs, retourner à la campagne ou reprendre contact avec leur famille, acheter une caravane et y vivre ou louer un petit terrain de façon à y planter une tente de manière légale. Le plan individuel était toujours basé sur une compréhension réciproque entre les travailleurs sociaux et les participants.

La Fondation publique a organisé des réunions régulières pour les travailleurs sociaux des programmes pour permettre les échanges d'expériences et de bonnes pratiques. Après quelques réunions, il est apparu clairement que dans de nombreux cas, les plans ne correspondaient pas à la réalité. Travailler avec un groupe cible dont les besoins sont complexes signifie que l'on doit de temps en temps changer ses plans et ses priorités. La Fondation publique a été d'accord de prendre en compte les nouvelles informations ou les nouveaux besoins et de ne pas s'en tenir au plan initial. Des changements sont également survenus au sein du groupe cible: les travailleurs sociaux ont perdu le contact avec certaines personnes, incarcérées ou disparues ; certaines personnes sont mortes avant ou pendant les programmes. De plus, dans de nombreux cas, les travailleurs sociaux se sont rendus compte que le plan initial ne convenait pas.

7 1 euro = 290 HUF

La plupart du temps, la première tâche consistait à réévaluer les problèmes de santé (à la fois mentale et physique), les possibilités financières et sociales ou les réseaux familiaux de chaque personne. Ce nouveau type de travail sur dossier, personnalisé et intensif, était très différent des contacts établis dans le cadre du travail de rue. Les travailleurs sociaux comme les personnes sans domicile ont dû s'adapter à la nouvelle situation et aux nouvelles manières de travailler ensemble. Un autre problème était qu'il était nécessaire de trouver suffisamment d'appartements à louer à prix modéré pour le programme, et de lutter contre les préjugés des propriétaires[8]. Dans un certain nombre de cas, les travailleurs sociaux ont décidé de proposer une solution intermédiaire entre un appartement privé en location et les bois : ils ont acheté une caravane pour le participant et l'ont stationnée dans une aire officielle de camping. Dans ce cas, l'accès à l'eau et à l'électricité était fourni et les propriétaires de la caravane devaient payer une petite somme pour les services. On garantissait également le chauffage et une zone sécurisée et privée. Les changements de style de vie ont été beaucoup moins prononcés que dans les cas d'emménagement dans un appartement, et cette option de logement n'implique pas de réintégration dans la société et ne peut donc être qualifiée de solution sûre.

Quand les participants avaient déménagé vers leur nouveau lieu, les travailleurs sociaux ont fait état de certaines difficultés à maintenir un contact régulier avec eux. De plus, le travail social de visite (à domicile) était neuf pour eux. Les services de maraude à Budapest couvrent de façon stricte des zones spécifiques – chaque service a une zone cible dans la ville, mais les appartements en location et les autres solutions de logement étaient réparties dans toute la capitale et dans certains cas également dans de petites villes à la campagne. La distance a dès lors constitué un problème pour maintenir un contact régulier. Une autre difficulté majeure pour les travailleurs sociaux a été d'apprendre de nouvelles méthodes de travail social et de jouer le rôle de « visiteur » à domicile. Les participants ont dû apprendre de nouvelles compétences quotidiennes concernant le rôle de locataire ou l'intégration dans le quartier ; les aider dans ce sens était également quelque chose de neuf pour les travailleurs de rue. La tenue de réunions régulières au cours des programmes a été essentielle : partager les expériences et apprendre les uns des autres a permis aux travailleurs de rue d'apporter un service de qualité aux participants et de développer de nouvelles compétences et de nouvelles méthodes de travail social.

NOUVELLE ÉTAPE – LE NOUVEAU PROGRAMME POUR LES PERSONNES QUI DORMENT EN PERMANENCE DANS LA RUE EN HONGRIE

Malgré les lacunes et les problèmes, le Programme du Parc forestier Pilis nous a montré une nouvelle perspective concernant ce groupe cible : un travail social intensif et individualisé; des options diverses de logement adéquat et un soutien ciblé et approprié peuvent aider les personnes sans domicile chroniques avec des besoins complexes à abandonner la vie dans la rue et à s'intégrer dans la société.

Ce programme a également prouvé que les objectifs d'une instance publique (dans ce cas la société du Parc forestier Pilis) et de prestataires de services sociaux peuvent se rencontrer. Grâce à une coopération entre acteurs, de bons programmes peuvent aider à l'intégration des personnes sans domicile et réduire le nombre de personnes qui dorment dans la rue.

Sur la base des résultats du programme du Parc forestier Pilis, la Fondation publique a conçu un nouveau programme pilote en 2011 afin de promouvoir des solutions à long terme pour les personnes qui dorment en permanence dans la rue et qui ont des besoins complexes en matière de soutien en Hongrie. Ce programme s'appelle « De retour de la rue ». Le Ministère des recours nationaux[9] a accepté d'apporter les ressources financières pour réduire le nombre de personnes qui dorment dans la rue dans le pays. Pendant une période de 8 mois, on aidera 207 personnes qui dorment en permanence dans la rue à accéder à des possibilités de logement de longue durée, principalement dans le secteur locatif privé.

Les services de maraude à Budapest couvrent de façon stricte des zones spécifiques – chaque service a une zone cible dans la ville.

8 Veuillez noter qu'en Hongrie le secteur du logement social est très réduit et les listes d'attente sont pleines. Aucun des participants au programme n'a pu intégrer un appartement social.

9 2010 Ministère des recours nationaux, à partir de 2012, Ministère des ressources nationales

Notes

La FEANTSA est soutenu par le programme communautaire européen pour l'emploi et la solidarité sociale (2007-2013).

Ce programme a été créé pour soutenir financièrement la mise en oeuvre des objectifs de l'Union européenne dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales, fixés dans l'Agenda social, et contribue par conséquent à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de Lisbonne dans ces domaines.
Ce programme de sept ans vise tous les acteurs qui peuvent contribuer au développement de législations et politiques sociales appropriés et efficaces au niveau de l'emploi, à travers l'UE27, l'AELE et les pays candidats à l'adhésion.
A cet effet, PROGRESS se veut :

- Fournir une analyse et des conseils politiques sur l'emploi, la solidarité sociale et l'égalité des sexes ;
- Contrôler la mise en oeuvre de la législation et des politiques européennes au niveau de l'emploi, de la solidarité sociale et de l'égalité des sexes ;
- Promouvoir le transfert de politiques, de l'apprentissage et du soutien parmi les Etats Membres sur les objectifs européens ; et
- Relayer les opinions des acteurs et de la société en générale.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter :
http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr

La FEANTSA est soutenu financièrement par la Commission Européenne. Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et la Commission décline toute responsabilité de l'utilisation faite des informations contenues dans le présent document.

L'image de couverture est le fruit d'un travail réalisé à l'atelier Singul'Art pour les personnes sans-abri à Lyon.

Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-abri, AISBL

194, Chaussée de Louvain
1210 Bruxelles
Belgique
Tél : +32 (0)2 538 66 69
Fax : +32 (0)2 539 41 74
Email : information@feantsa.org

Imprimé sur papier 100% recyclé

design: www.bealzepub.com